

PROCES-VERBAL DU 22 MARS 2008

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE ET DE 5 ADJOINTS

Le vingt deux mars deux mille huit, à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Pont-à-Marcq s'est assemblé en Mairie, après convocation faite, en date du dix sept mars deux mille huit, adressée par le Maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités.

ETAIENTS PRESENTS : MM. CAMBIER, ALDEGHERI, BLONDEAU, CALLOT, Mme CAUDRELIER, CLEMENT, COLLING, MM .CROHEN, DANCOISNE, DUCATILLON, LACHAIER, MME .LOYER-DYRDA, MERLIN, MM. MONTOIS, PERILLIAT, Mme PIETRASZESWKI, RAUX, MM. TYBERGHEIN, VANDENBROUCKE ;

ETAIENTS ABSENTS : néant.

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Michel CROHEN, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales et a déclaré les Conseillers Municipaux élus installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Mme Anne-Marie LOYEZ-DYRDA.

1° - ELECTION DU MAIRE.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2121-17 et L.2122-8 du code des collectivités territoriales (CGCT) a invité le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

1^{er}) Tour de scrutin : Candidat : M. CAMBIER Daniel.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins : 19 ; bulletins nuls : 0 ; majorité absolue : 10 ; Suffrages exprimés : 19
Ont obtenu : M. Daniel CAMBIER : 19 voix.

Mr Daniel CAMBIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et installé dans ses fonctions M. CROHEN qui lui cède la Présidence de l'assemblée.

2) DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sur proposition de son Maire et Président, le Conseil Municipal, vu les L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités, décide par un vote unanime à main levée de fixer le nombre des adjoints à élire au nombre de **cinq**.

.../...

3) **ELECTION DES ADJOINTS**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour les l'élection du Maire, à l'élection des Adjointes :

1^{er} Adjoint 1^{er} Tour de scrutin : Candidat : M. CLEMENT Sylvain

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	19	
Nuls :	0	ont obtenu
Suffrages exprimés :	19	
Majorité absolue	10	M. CLEMENT Sylvain /19 VOIX

M. Sylvain CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint et installé dans ses fonctions.

2^{ème} Adjoint 1^{er} Tour de scrutin : Candidat : M. VANDENBROUCKE Christian

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	19	
Nuls :	0	ont obtenu
Suffrages exprimés :	19	
Majorité absolue	10	M. VANDENBROUCKE Christian /19 VOIX

M. Christian VANDENBROUCKE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint et installé dans ses fonctions.

3^{ème} Adjoint : 1^{er} Tour de scrutin : Candidat : M. DUCATILLON Francis

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	19	
Nuls :	0	ont obtenu
Suffrages exprimés :	19	
Majorité absolue	10	M. DUCATILLON Francis /19 VOIX

M. Francis DUCATILLON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint et installé dans ses fonctions.

4^{ème} Adjoint : 1^{er} Tour de scrutin : Candidat : Mme RAUX Marie-Paule

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	19	
Nuls :	0	ont obtenu
Suffrages exprimés :	19	
Majorité absolue	10	Mme RAUX Marie-Paule /19 VOIX

Madame Marie-Paule ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} Adjoint et installé dans ses fonctions.

5^{ème} Adjoint : 1^{er} Tour de scrutin : Candidat : M. LACHAIER Laurent

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins 19

Nuls : 0 ont obtenu

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue 10 M. LACHAIER Laurent /19 VOIX

M. Laurent LACHAIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} Adjoint et installé dans ses fonctions.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : Néant.

Le présent procès-verbal a été clos et signé par les membres présents.

Le Doyen d'âge

Le Maire

Le Secrétaire

M. CROHEN Michel

M. CAMBIER Daniel

**Mme Anne-Marie
LOYEZ-DYRDA**

Les membres du Conseil Municipal :